

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

93

### INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est **66/100**

*56 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus*

### INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	nc	nc	nc	nc
<u>employés</u>	nc	nc	nc	nc
<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	16.3%	nc	15.7%

votre résultat final est **12.4%**

*écart favorable aux hommes*

votre note obtenue est **21/40**

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	42.9%	44.4%

votre résultat en nombre équivalent de salariés\* est **0.3**  
écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **35/35**

votre résultat en pourcentage est de **1.6%**, la note obtenue est de **35/35**

\* si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



### Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

votre résultat final est **1**  
les hommes sont sur-représentés

votre note obtenue est **0/10**